



## COMMISSION JEUNESSE ET SCOLARITE

*IMPLICATION DES JEUNES  
DANS LA VIE DE LA COMMUNE*

Mairie de Valence-en-Brie  
Place de l'Eglise, BP n°1  
77830 Valence-en-Brie  
01 64 31 81 35  
[mairiedevalenceenbrie@wanadoo.fr](mailto:mairiedevalenceenbrie@wanadoo.fr)

**« Je m'engage pour mon BAFA/BAFD ! »**



Dans le cadre du dispositif « **Implication des jeunes dans la vie de la commune** », vous souhaitez obtenir une aide financière pour l'obtention du BAFA/BAFD.

Cette aide vous sera attribuée après l'examen du dossier de demande que vous allez déposer et à l'issue de l'entretien que vous allez avoir avec les élus référents de ce dispositif.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide vous devez être inscrit à un stage de formation auprès d'un organisme habilité.

Une fois la formation réalisée, l'organisme de formation transmettra à la commune la confirmation de votre participation à la formation.

## **QUELLES DEMARCHES EFFECTUER ?**

### **Étape 1 : Vous constituez votre dossier**

- Remplir le formulaire de demande d'attribution
- Fournir l'ensemble des pièces demandées
  - La photocopie d'une pièce d'identité
  - Une photo d'identité
  - Un justificatif de domicile
  - Une attestation de responsabilité civile
  - L'attestation d'inscription à la formation
  - Un devis de l'organisme de formation

### **Étape 2 : vous déposez votre dossier complété en mairie en main propre, par courrier ou par mail**

### **Étape 3 : vous êtes contacté pour un entretien dans les 15 jours suivants le dépôt ou l'envoi de votre dossier.**

Les élus référents de ce dispositif vont vous recevoir afin d'évaluer votre motivation à vous impliquer dans des actions sur la commune et à mener à bien votre projet.

### **Étape 4: vous passez l'entretien**

### **Étape 5 : vous recevez par mail ou par courrier dans la semaine suivant l'entretien :**

- La décision de la commission jeunesse et scolarité
- La convention à dater et signer en dernière page en trois exemplaires

### **Étape 6 : vous signez les conventions présentant votre engagement**

Votre projet d'engagement citoyen doit faire l'objet d'une convention tripartite cosignée avec la commune, l'organisme de formation et vous-même.

### **Étape 7 : vous devez retourner à la mairie dès réception ces trois documents signés par courrier ou en main propre.**

**Les heures d'engagement citoyen doivent être accomplies entre la date d'acceptation de la demande et la fin de la période de formation sauf dérogation particulière.**

### ***LE VERSEMENT DE L'AIDE***

L'aide au financement sera versée à l'organisme de formation en deux temps et sur présentation d'une facture à **hauteur de 600 euros maximum**

- Un 1<sup>er</sup> versement à l'inscription représentant la moitié du coût de la formation
- Un 2<sup>ème</sup> versement représentant le solde à la fin de la formation.